



HAGUENAU

15ème VIDE GRENIER

Réservé aux particuliers

Professionnels non admis

Avec l'aimable
Collaboration de



Prix de l'emplacement : 12€ les 5 mètres avec voiture
 6€ les 2,5 mètres supplémentaires

Mercredi 1er MAI 2024

PARKING CORA – Route du Rhin – HAGUENAU

IMPORTANT

Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation, en fonction de l'heure d'arrivée au point d'accueil du site.

Il ne vous sera pas fait de courrier de confirmation.

Le coupon réponse ci dessous, accompagné du chèque tient lieu d'inscription.

Il est à retourner impérativement

avant le 21 avril 2024

Toute demande d'inscription sans règlement sera refusée.

(Si places disponibles le jour J : prix de l'emplacement + 25%)

Renseignements : **Tel : 09.82.81.20.32**

Mail: videogrenier@ash-handball.fr

(Répondeur)

Retourner l'attestation ci-jointe et votre chèque à l'ordre de :

ASH Handball

8, Rue du Tournoi Maison des Sports 67500 HAGUENAU

Nom :

N°: CNI ou Passeport :

Prénom :

Délivré le :

Adresse :

Par :

Code postal :

Ville :

Tel :

Réserve : x 5 mètres à 12€ avec 1 voiture soit

 x 2,5 mètres à 6€ soit

Ci-joint chèque N° :

Total :

Payement par CB possible via lien : <https://www.payasso.fr/ash-handball/vide-grenier>.

Je déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant

Mail :

- ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)

- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (Article R321-9 du Code Pénal)

Date :

Signature :

15^{ème} VIDE GRENIER

PARKING CORA
HAGUENAU



Mercredi 1er MAI 2024

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE L'ASH HANDBALL 2024

- Cette autorisation n'est délivrée qu'à titre exceptionnel et non renouvelable.
- La vente est réservée aux particuliers, pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus.
- La participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel.
- En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers non professionnels, à condition de renvoyer le coupon réponse rempli et accompagné du paiement par chèque.
- Les stands de boissons, restauration et sucreries sont exclus car réservés au club organisateur.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Le prix des 5 mètres est de 12 € (avec 1 véhicule) et 6 € les 2,5 mètres supplémentaires.
- Si places disponibles le jour J, possibilité de s'inscrire sur place moyennant une majoration des prix de 25%
- Chaque véhicule supplémentaire sur emplacement est à régler 4€.
- La sous-location est strictement interdite.
- Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation en fonction de l'ordre d'arrivée.
- La mise en place se fera de 5h00 à 8h00.
- Les exposants devront laisser leur véhicule sur place.
- Chaque exposant recevra à son arrivée un sac poubelle et est prié de libérer son emplacement en état propre pour 19h00.
- La vente des armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que les armes militaires.
- L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Le club organisateur vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de cette réglementation.
- En cas de non respect de ce règlement déposé à la Mairie de HAGUENAU, l'AS HAGUENAU
- HANDBALL sera seule juge pour prendre toutes dispositions.